

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION
DE SAINT-MARCELLIN**

COMITE SYNDICAL DU 15 JUILLET 2010

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Varacieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, jeudi 15 juillet 2010 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

M. REVOL	Délégué Titulaire	St Marcellin
Mme PELLINI, M. BALESTAS	Délégués Suppléants	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. ROUX	Délégué Suppléant	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaire	St Vérand
M. MOTTET	Délégués Suppléant	St Vérand
MM VILLARD, GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux

Etaient excusés :

M. PRAZ	Délégué Titulaire	St Marcellin
M. PEVET	Directeur de la Régie de Vinay	
M. CHOC	Président du SIEG	

Assistait à la réunion :

M. BUISSON	Président de la CCV
M. BOURGEAT	Technicien SIVOM

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Point sur la construction de la nouvelle station d'épuration
- 2) Réponses au rapport ECTI
- 3) Recrutement directeur SIVOM
- 4) Choix du bureau d'études chargé de la mise en conformité des déversoirs d'orages
- 5) Questions diverses

1 - Construction de la nouvelle station d'épuration

Concernant l'enquête publique un avis favorable sans réserve a été émis.

Le CODERST réuni le 8 juillet 2010 a également émis un avis favorable.

Concernant la signature du permis de construire, Michel VILLARD attend l'avis de la Préfecture pour inclure une remarque en « observation ou en prescription ».

Dès la signature du permis de construire l'ordre de service n° 2 sera envoyé à DEGREMONT.

2) Réponses au rapport ECTI

Un exemplaire du rapport ainsi qu'un exemplaire des réponses apportées par IRH, DEGREMONT et Georges BOURGEAT sont remis aux délégués présents.

André ROUX ne souhaite pas que le document concernant les réponses soit examiné estimant que celui-ci aurait dû être remis à l'avance pour examen. Or ce document a été remis le matin même de la réunion au SIVOM.

Il remet également en cause le séchage des boues.

Le Président rappelle que toutes les décisions ont toujours été longuement discutées et votées à l'unanimité.

Il rappelle également que toutes les communes ont la possibilité de faire appel à IRH et l'Entreprise DEGREMONT pour présenter le projet lors des conseils municipaux. Seule la commune de Saint-Marcellin a fait cette démarche.

Michel VILLARD intervient pour les rejets à l'Isère dont le coût sera plus élevé qu'à la Cumane.

Georges BOURGEAT rappelle que le coût sera de 600 000 € de plus en investissement mais moins élevé en fonctionnement. Il est donc plus économique de se rejeter à l'Isère.

3) Recrutement directeur SIVOM

Sur les 31 candidatures reçues 8 ont été retenues par les techniciens. Sur ces 8, 2 n'ont pas donné suite.

Albert BUISSON se retire pour cette discussion, son fils Benjamin faisant partie des candidats convoqués à l'entretien.

6 candidats ont donc été reçus pour un entretien à l'issue duquel 3 se sont démarqués : Laurent GOUILLOUD, Pascale HACHET, Benjamin BUISSON. Les 2 premiers candidats sont ingénieurs, le 3^{ème} prépare le concours.

Le vote à bulletins secrets (la CCV ne vote pas) donne les résultats suivants :

M. GOUILLOUD	1 voix
Mme HACHET	1 voix
M. BUISSON	10 voix

Benjamin BUISSON sera recruté à l'automne. Lors du prochain comité syndical, il conviendra de se prononcer sur le régime indemnitaire à lui attribuer.

4) Mise en conformité des déversoirs d'orage

Suite aux demandes complémentaires effectuées auprès des 2 entreprises IRH et EGIS EAU, Georges BOURGEAT a effectué une nouvelle analyse :

Offre IRH	32 524 €
Offre EGIS EAU	37 625 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, retient l'offre IRH.

5) Questions diverses

Assujettissement TVA

Ce point sera examiné lors du prochain comité syndical afin d'avoir plus d'éléments.

Prochain comité syndical : **mardi 7 septembre 2010 à 20 h 30 à Saint-Marcellin.**

La séance est levée à 22 h 10.

Fait à Saint-Marcellin, le 22 juillet 2010

Le Président,
Jean-Michel REVOL